



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le treize décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO

Etaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, MARCHE, REMY, JACQUINOT, DESMARAIS, Mmes ARDUIN, GRANDJEAN, FONTAINE, DECONINQUE, DERNI, GRAVILLON, BOCHAND, MM. DERE, DUBE, Mme CHAPUIS.

Absents : Madame DAUMAS qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Monsieur IODICE qui avait donné pouvoir à Monsieur MARCHE, Madame LIMA qui avait donné pouvoir à Monsieur CARVALHO, Monsieur DUMOULIN qui avait donné pouvoir à Monsieur REMY, Monsieur LEDRAPIER qui avait donné pouvoir à Madame ARDUIN, Mesdames MASSON, PORTEJOIE, Messieurs IBRAN, CREUZE DES CHATELIERS, DENIZART.

Secrétaire de séance : Madame GRANDJEAN Marie Pierre.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 06 octobre 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande de modifier l'ordre de l'ordre du jour et commencer par le point 9 : « Débat d'Orientation Budgétaire ».

Le Conseil Municipal y est favorable.

9 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a été examiné lors de la commission Finances et du Bureau Municipal.

Laisse la parole à Monsieur GAUDET, comptable, pour expliquer le DOB.

Projet de loi de finances 2023

- ☛ **La croissance en France :**
 - 2022 : 4 % du PIB.
 - 2023 : Estimation à + 1% du PIB.
- ☛ **Le déficit public :** (Par rapport au BP)
 - 2022 : 4.9 % du PIB,
 - 2023 : 5 % du PIB.
 - 2027 : Prévision à 3.7 % du PIB
- ☛ **La dette publique :**
 - 2022 : 114.5 % du PIB.
 - 2023 : Estimation à 111 % du PIB

☛ **Fonds d'accélération de la transition écologique**

Création d'un « fond vert ». Pour 2023 il sera doté de 1.5 Milliard € d'autorisation d'engagement et de 375 Millions € de crédit de paiement. Il a pour objectif de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique.

Ce fonds visera notamment à :

- Soutenir la performance environnementale des collectivités via la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des bio-déchets, la rénovation des bâtiments publics.
- Permettre d'adapter des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation).
- Améliorer le cadre de vie (friches, mise en place des zones à faibles émissions).

☛ **Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE**

Ce point est à prendre avec précaution. Le texte est reparti en deuxième lecture au Sénat.

Il vise à supprimer complètement la CVAE. Pour pouvoir financer en 2023 le maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie, le gouvernement a décidé que cette disparition se ferait en deux années, au lieu d'une année initialement prévue.

La cotisation sera diminuée de moitié en 2023 et disparaîtra totalement en 2024.

Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus la CVAE. Les collectivités obtiendraient une compensation dynamique à l'euro près à travers une fraction de TVA. Cette compensation serait égale à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023.

La compensation se ferait en deux parties : une part fixe et une part variable (selon la fraction dynamique). Si cette dernière est positive la ville toucherait une compensation, si elle est négative elle ne toucherait rien.

Monsieur le Maire précise que la CVAE a remplacé en partie la taxe professionnelle. Si l'Etat supprime la CVAE, les grandes entreprises n'auront plus rien à payer.

☛ **Suspension des réactualisations des valeurs locatives**

L'actualisation des valeurs locatives pour les particuliers et les entreprises est reporté à 2028.

La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 est repoussée à 2025.

Thourotte a la possibilité d'instaurer la Taxe sur les logements vacants. Pour Thourotte, l'estimation des bases taxables de 2022 est de 28 800 €, taxation à hauteur de 14.60% (taux gelé depuis 2019), soit un gain possible de 4 205 €.

Arrivée de Madame DECONINQUE (18h21)

☛ **Dotation globale de fonctionnement** : fixation et répartition

Montant en hausse de 320 M € en 2023 soit 27.1 Mds €

- Hausse de 180 M € : DSU et DSR
- Hausse de 30 M € : Dotation d'intercommunalité

Malgré la hausse au niveau national de la DGF, on constate une baisse pour Thourotte (en raison de la perte de population et d'un écrêtement important qui est lié aux recettes réelles de fonctionnement N-2).

Les masses financières pour Thourotte

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population	4629	4583	4560	4540	4520	4500
Dotation solidarité rurale	40 321	41 050				
Dotation Globale de Fonctionnement	339 280	287 176	236 650	185 158	132 918	82 278
Dotation de base	399 992	339 280	291 558	237 718	185 158	132 918
Dotation de péréquation						
Dotation superficie						
Garantie						
Part dynamique de la population	2 475	4 062	2 640	2 640	2 640	2 640
Ecrêtement	58 237	78 042	52 268	49 920	49 600	48 000
Contribution au redressement des finances publiques						
DGF par habitant	73,29	56,12	51,90	40,78	29,41	18,28
Les contributions directes (A)	3 963 404	3 864 010	3 663 400	3 701 500	3 751 800	3 802 000
Taxe d'habitation	-	-	-	-	-	-
Taxe foncière bâtie	2 649 050	2 765 416	2 862 200	2 900 000	2 950 000	3 000 000
Taxe foncière non bâtie	8 557	8 955	9 200	9 500	9 800	10 000
SS total impositions directes Habitants	2 657 607	2 774 371	2 871 400	2 909 500	2 959 800	3 010 000
CD par habitant	574,12	605,36	629,69	640,86	654,82	668,89
Contribution Economique Territoriale						
C.F.E	552 150	566 046	600 000	600 000	600 000	600 000
C.V.A.E	573 396	327 793	-	-	-	-
TASCOM	137 933	152 846	150 000	150 000	150 000	150 000
IFER	42 318	42 954	42 000	42 000	42 000	42 000
SS total impositions directes Entreprises	1 305 797	1 089 639	792 000	792 000	792 000	792 000
Garantie de ressources (B)	1 789 841	1 789 841	1 789 841	1 789 841	1 789 841	1 789 841
D.C.R.T.P	612 136	612 136	612 136	612 136	612 136	612 136
F.N.G.I.R	1 177 705	1 177 705	1 177 705	1 177 705	1 177 705	1 177 705
Recettes directes locales (A+B)	5 753 245	5 653 851	5 453 241	5 491 341	5 541 641	5 591 841
Allocations compensatrices	997 240	1 055 525	1 361 000	1 361 000	1 361 000	1 361 000
Taxe d'habitation	-	-	-	-	-	-
Taxe foncière	3 625	2 704	3 000	3 000	3 000	3 000
Compensation perte CET	982 940	1 044 821	1 350 000	1 350 000	1 350 000	1 350 000
Taxe professionnelle	5 317	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Taxe additionnelle FNB	5 358	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Potentiel fiscal	6 750 485	6 709 376	6 814 241	6 852 341	6 902 641	6 952 841
Total des ressources	7 130 086	7 007 602	7 050 891	7 037 499	7 035 559	7 035 119
FPIC	202 837	187 725	200 000	200 000	200 000	200 000
Total des ressources après prélèvement	6 927 249	6 819 877	6 850 891	6 837 499	6 835 559	6 835 119

Le fonds de roulement

Pour 2023, il est prévu une dotation globale de fonctionnement d'environ 236 000.00€.

Au niveau de la taxe foncière, il est constaté une augmentation des bases, suite à l'indexation des bases fiscales (entre 5 et 7%).

Il est inscrit également la disparition de la CVAE. On arrive de ce fait à un total de ressources de 6 837 000.00€.

(En milliers €)	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	8 066	8 070	8 185	8 210
Dépenses de fonctionnement	6 682	7 042	7 270	7 317
Dont intérêts de la dette	22	19	15	12
Recettes d'investissement	568	722	302	302
Dont emprunt souscrit	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	1 167	1 602	2 370	1 576
Dont capital de la dette	282	263	270	276

Les recettes baissent légèrement, les dépenses augmentent avec la revalorisation du point d'indice et la hausse des prix de l'énergie.

On constate une baisse au niveau de l'épargne de gestion. L'épargne nette baisse mais la ville reste bénéficiaire.

Concernant le fonds de roulement, il reste excédentaire en 2022 (en raison des nombreux reports). Par contre en 2023 le résultat d'exercice sera déficitaire (tableau ci-dessous).

<i>En milliers d'euros</i>	2021	2022	2023	2024
Fonds roulement début exercice	5 877	6 662	6 810	5 657
résultat d'exercice	785	148	-1 153	-381
Fonds roulement fin exercice	6 662	6 810	5 657	5 276

Le fonds de roulement est une réserve disponible qui permet, soit d'autofinancer les futurs investissements, soit de couvrir les besoins de financement engendrés par la gestion courante de la ville. Le résultat d'exercice ne comprend pas « les économies » des années passées...

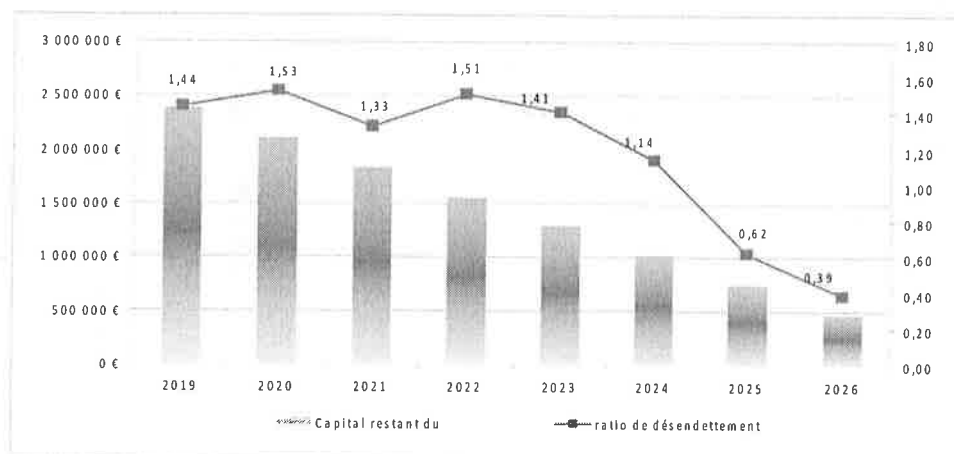
☛ La capacité de désendettement

La capacité de désendettement indique le nombre d'années dont aurait besoin théoriquement la collectivité pour rembourser sa dette si elle y affectait toute sa capacité d'autofinancement brute annuelle.

Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible, et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement afin, par la suite, de financer les futurs investissements.

- Ce ratio est très satisfaisant lorsqu'il est inférieur à 8.
- Il est satisfaisant entre 8 et 12.
- Il devient critique à partir de 12.

Pour la ville le ratio est de 1.51. Il a légèrement augmenté en raison de la baisse de l'épargne.



☛ Les dépenses de fonctionnement

(En milliers €)	2022	2023	2024
Montant	7 017	7 250	7 300

On constate que les charges de personnel augmentent.

☛ Les recettes de fonctionnement

(En milliers €)	2022	2023	2024
Montant	8 040	8 185	8 210

On constate donc une baisse des recettes fiscales (en raison de la disparition de la CVAE) et une hausse des recettes de fonctionnement.

Les dépenses étant inférieures aux recettes, la ville garde une bonne stabilité financière.

☛ Les investissements réalisés en 2022

Programme 013 : Administration générale	
Logiciel billetterie électronique Salle Saint Gobain	6 516,00 €
7 unité centrale (2 pour EAF et 5 Mairie)	3 468,50 €
Videoprojecteur pour prêt	851,40 €
Programme 014 : Batiments Communaux	
Solde travaux portail rue de Tassigny	3 888,00 €
Programme 022 : Sports Matériel	
Véhicule pour sport (peugeot partner)	18 180,36 €
Programme 033 : Enseignement Mobilier	
Aire de jeux maternelle Martelois	11 205,05 €
Programme 034 : Enseignement Travaux	
Remplacement alarme incendie type 4 maternelle Martelois	2 424,00 €
Travaux salle de cantine Martelois	119 676,99 €
Programme 035 : Cantine	
Solde travaux pièce cuisine cantine Martelois	30 810,12 €
Programme 042 : Voirie	
DGD lot 1 travaux voirie Quartier Jean Jaures	1 686,67 €
Aménagement paysager coulee verte	15 006,30 €
Maitrise d'œuvre et études preliminaire requalification Mendes France	5 424,00 €
DGD Lot 2 travaux espaces vert et cloture Quartier Jean Jaures	46 255,70 €
Maitrise d'œuvre reamenagement parking De Lattre	3 120,00 €
Travaux parking De Lattre	117 267,59 €
Maitrise d'œuvre reamenagement rue Austerlitz	3 312,00 €
Dispositif anti franchissement jardins familiaux et leader price	22 200,00 €
Renovation EP quartier Austerlitz	83 689,92 €
Solde maitrise d'œuvre Quartier Jean Jaures	3 927,93 €
Refection voirie quartier Austerlitz	440 602,94 €
Raccordement EU et EP en séparatif et reprise enrobe atelier	16 392,00 €
Refection zone ancien monument aux morts	16 785,48 €
Remplacement organe commande EP	10 412,35 €
Programme 043 : Espaces verts	
Achat 2 débroussailluses	1 900,04 €
Jardinieres	4 795,20 €
Citerne d'arrosage sur remorque	11 376,72 €
Programme 047 : Atelier	
Bancs et corbeille	6 996,00 €
Véhicule pour atelier (peugeot partner)	19 680,36 €
Mobilier urbain et echafaudage	3 867,48 €
Tables bancs et jardinieres	11 337,96 €
Refection toiture atelier	14 923,67 €
Carotteuse et compresseur	5 277,60 €
Programme 52 : Complexe Edouard Pinchon	
Travaux electricite lot 2 faux plafond salle Brassens	10 740,00 €
Création ventilation salle Brassens	44 317,26 €
Travaux faux plafond salle Brassens	47 601,92 €
Programme 054 : Ecole de Musique	
Travaux isolation acoustique	16 200,00 €
Programme 062 : Creche	
Lave linge-Seche linge professionnel	9 085,20 €
Programme 063 : Locaux Sociaux	
Fourniture et pose store toiture veranda ludothèque EAF	8 190,00 €
Total	1 199 392,71 €

Report d'investissement 2022

Programme 042 : Voirie	Montant
Raccordement tout à l'égout 60 rue de la République	9 444,00 €
Maîtrise d'œuvre requalification Mendes France	4 752,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux rue de Longueil	15 331,68 €
Maîtrise d'œuvre réaménagement rue Austerlitz	1 116,00 €
Travaux route de Longueil	500 000,00 €
Travaux rue du Maréchal Leclerc	325 000,00 €
	- €
Programme 054 : Ecole de Musique	Montant
Solde travaux isolation acoustique	16 200,00 €
	- €
Total	871 843,68 €

Les projets d'investissements en 2023

Programme 013 : Administration générale	Montant
Médiathèque : Création atelier artistes	23 000,00 €
Ordinateurs et informatique ville + écoles	30 000,00 €
WC mairie 1er étage	8 200,00 €
Alarme incendie Mairie et Services Techniques	9 200,00 €
Vidéosurveillance ville	45 000,00 €
Huisseries école de musique phase 1/2	35 000,00 €
Remplacement huisseries logement 16 rue M. Neuville	13 000,00 €
Programme 023 : Sports	Montant
Gymnase Courtil Muret	
Changement de l'éclairage du site	49 000,00 €
Programme 52 : Complexe Edouard Pinchon	Montant
Remplacement huisseries petites salles phase 1/3	21 000,00 €
Isolation des faux plafonds tennis (vestiaires, hall, sanitaires...)	17 500,00 €
Etude isolation pignons et rampants salle Aragon	5 000,00 €
Echelle crinoline + garde corps toit CTA salle Brassens	9 000,00 €
Remplacement de l'éclairage de la salle Aragon	20 500,00 €
Salle Robert Amory	
Stationnement et circulation gymnase Amory	102 000,00 €
Salle Marcel Cerdan	
Sonorisation du site et Ampli	4 000,00 €
Changement huisseries grenier et WC	21 000,00 €
Programme 034 : Enseignement	Montant
Alarme PPMS Intrusion et Attentat	15 300,00 €
Onimus élémentaire A : Réparation ou suppression corniches	30 000,00 €
Onimus maternelle périscolaire : Fontaine à eau	1 500,00 €
Martelois : Remise en peinture des deux salles périscolaire	8 300,00 €
Martelois : Faux plafonds dans les salles périscolaires	4 400,00 €
Martelois : Isolation en supp des Faux plafonds	3 300,00 €
Martelois : Remplacement radiateurs 2 salles périscolaires	3 500,00 €
Onimus A : Remise en peinture salle des maitres	6 550,00 €
Onimus maternelle : Remise en peinture salle dortoir	7 500,00 €
Etude végétalisation des cours d'école	6 000,00 €
Programme 0 : Eglise	Montant
Réfection clocher église	130 000,00 €
Programme 042 : Voirie	Montant
Remplacement Eclairage Public Mal Leclerc 2è partie	35 000,00 €
Accessibilité La Poste rampe PMR	40 000,00 €
Bancs extérieurs et poubelles (dont EAF)	18 000,00 €
Suite et fin bancs granit parking Austerlitz	35 000,00 €
Cimetière : Eclairage LED église	7 200,00 €
Cimetière 3em point d'eau	6 000,00 €
Etude voirie rue Estienne d'Orves phase 1/2	6 000,00 €
Eclairage public rue Jean Moulin	101 000,00 €
Eclairage public Pinchon en régie (voie + parking)	14 000,00 €
Projet terrain pétanque avec mission MOE en interne	90 000,00 €
Matériel divers de voirie	2 500,00 €
Programme 043 : Espaces verts	Montant
Broyeur (branches plus fines)	30 000,00 €
Petit matériel	3 000,00 €
Programme 047 : Atelier	Montant
Matériel (compresseur)	2 500,00 €
Cuves homologuées pour carburant	6 500,00 €
Matériel festivités (Roll'Expo)	3 000,00 €
Matériel divers (grilles, tables résine, 3x6 en remplacement 8x4 ...)	6 500,00 €
Programme 057 : Culturel	Montant
Musique Assistée par ordinateur (Ordi + carte son + clavier)	5 900,00 €
Peinture complète cinéma	28 500,00 €
ACQUISITIONS FONCIERES	200 000,00 €
	1 269 350,00 €

Monsieur DUBE,

Demande si les montants sont définitifs ou s'il s'agit de montants estimatifs.

Les montants sont définis selon un devis demandé pour la réalisation du budget mais ils peuvent être amenés à bouger, notamment si des marchés publics sont lancés..

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a l'obligation d'être présenté aux élus, mais il n'est pas sûr que tout ce qui est présenté aujourd'hui sera intégré au budget 2023. Il est possible de reporter certains travaux en 2024.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, du Débat d'Orientation Budgétaire.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2022/23	Achat d'un tableau de la série « lumières noires » d'une valeur de 300 € à Tégé alias Guy Gaudion
2022/24	Concession dans le columbarium pour une durée de 15 ans, à compter du 15 septembre 2022, concession N°1477 B n°6 moyennant la somme 400 euros.

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions.

2 – Rétrocession de concessions

Monsieur le Maire,

Précise que Madame BLERIoT Thérèse détient une concession dans l'ancien cimetière et souhaiterait la rétrocéder à la commune pour que celle-ci puisse en disposer comme bon lui semblera sans remboursement, puisque le caveau est vide suite à une exhumation.

Précise qu'il en est de même pour Monsieur et Madame BLAMPAIN Laurent et Anne car ils sont partis de la commune.

Propose d'accepter les deux rétrocessions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les deux rétrocessions.

3 – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2021

Monsieur le Maire,

Rappelle que chaque conseiller a pris connaissance du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets ménagers présenté par la Communauté de Communes des Deux Vallées, joint à la convocation.

Demande s'il y a des questions.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel.

4 – Présentation du rapport d'activités de la concession GRDF 2021

Monsieur le Maire,

Rappelle que chaque conseiller a pris connaissance du rapport d'activités 2021 de GRDF, joint à la convocation.

Précise que 1457 habitations sont raccordées au gaz (représente les $\frac{3}{4}$ des habitations thourottoises)
Demande s'il y a des questions.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités.

5 – Présentation du rapport annuel sur le service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2021

Monsieur le Maire,

Rappelle que chaque conseiller a pris connaissance du rapport annuel 2021 sur le service eau et assainissement, joint à la convocation.

Rappelle que la présidence est assurée par Monsieur TASSIN (élu de Longueil-Annel) et la vice-présidence par Monsieur IODICE.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités.

6 – Conventionnement avec l'association « les joyeux diabolins »

Monsieur le Maire,

Propose de renouveler le partenariat avec l'association « les joyeux diabolins ».

Rappelle que dans le cas de capture de chats errants par les services de la ville, l'association prend en charge, dans la mesure de ses capacités, ces animaux afin de les proposer à l'adoption.

Précise que cette année 16 chats ont été donnés à l'association.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conventionner avec l'association.

7 – Ouverture des commerces les dimanches pour 2023

Monsieur le Maire,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une ouverture le dimanche en journée pour les fêtes de fin d'année 2023, à la demande du magasin LIDL, à savoir : les 03 décembre/10 décembre/17 décembre/24 décembre/31 décembre.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'ouverture de 5 dimanches en 2023.

8 – Tarifs municipaux 2023

Monsieur le Maire,

Propose de voter les tarifs municipaux pour l'année 2023.

Informe l'assemblée que les principales modifications portent sur :

- les droits de place pour les forains (Il a été décidé de changer le système en chiffrant par manège et non plus par m²),
- la modification à la hausse du matériel technique (pas d'augmentation depuis 3 ans). Il s'agit des tables, des tentes...
- Les concessions de cimetière
- Quelques modification sur le prix des locations du complexe, notamment la mise en place d'une caution.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs municipaux 2023.

10 – Création d'emplois

Monsieur le Maire,

Propose la création de deux emplois d'Adjoint Technique à temps complet (35/35^{ème}), à savoir un électricien et un agent d'entretien, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les créations d'emplois.

11 – Suppression d'emplois

Monsieur le Maire,

Propose la suppression des emplois vacants suivants :

- 1 Adjoint Technique à temps non complet (28.5/35^{ème}),
- 1 Adjoint Technique à temps non complet (21/35^{ème}),
- 1 Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}),

Rappelle que suite à ces suppressions, les personnes déjà en poste mais sous contrat pourront être stagiairisées puis titularisées grâce à la création d'emploi du point précédent.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les suppressions d'emplois.

12 – Vente de terrain Rue Barbusse

Monsieur le Maire,

Rappelle la décision prise lors de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2021 qui a permis la vente d'un terrain situé Rue Barbusse d'une superficie de 1 350 m² (parcelle N°AE 191) à 26 € le m² à Monsieur GRIMAUX.

Précise que la vente avait été établie au nom de Monsieur GRIMAUX

Informe que ce Monsieur, ayant créé une SCI, il convient de reprendre une délibération et vendre la parcelle de terrain à la SCI Henri III dont le siège social est situé à Le Meux.

Précise que la maison d'habitation ne peut être dissociée de l'activité.

Madame CHAPUIS,

Demande si la personne pourrait faire des appartements

Madame COLLERY,

Explique qu'avec le PLU cela semble compliqué.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la vente d'un terrain à la SCI Henri III.

13 – Transfert de propriété à titre gratuit de la CC2V vers la Ville

Monsieur le Maire,

Explique que suite à la division parcellaire liée au transfert de propriété du collège de Thourotte au Département, la Communauté de Communes reste propriétaire d'une partie du gymnase du Courtil Muret, du plateau sportif extérieur et de la rue Charlemagne.

Précise que ces équipements sportifs sont gérés par la commune de Thourotte et la rue Charlemagne n'est pas une voirie d'intérêt communautaire.

Propose de transférer les parcelles d'une superficie de 5 056 m² correspondant au gymnase du Courtil Muret et au plateau sportif ainsi que les parcelles d'une superficie de 2 519 m² composant la rue Charlemagne (voirie et réseaux) à la commune de Thourotte.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de transférer les parcelles ci-dessus à la ville de Thourotte

14 - Cession de parcelles communales par expropriation dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe

Monsieur le Maire,

Rappelle l'ordonnance d'expropriation du 9 juillet 2020 actant le transfert de propriété de trois parcelles cadastrées AN109, AN112 et ZC77 au profit de la Société du Canal Seine Nord Europe (SCSNE),

Précise que la proposition indemnitaires de la SCSNE en date du 14 novembre 2022 s'élève à 34 045,47 € (correspond à l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat).

Propose d'accepter le montant indemnitaires de 34 045,47 € pour les parcelles et demande à être autorisé à signer les actes.

Précise que les frais d'acte seront assumés par la SCSNE.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la cession des parcelles communales.

Monsieur le Maire,

Rappelle, par ailleurs, que la SCSNE reste sourde à la demande de changement de tracé de la RD 15. Il continue de se battre.

15 – Voyage scolaire à Perros Guirec – Fixation du tarif du séjour

Madame ARDUIN,

Précise qu'un séjour scolaire est organisé pour 84 élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école élémentaire Onimus du 20 au 24 mars 2023 au Centre Le Hedraou de Perros Guirec.

Précise que le coût du séjour est de 34 240,20 €, correspondant à l'hébergement en pension complète, le transport, les activités, les déplacements vers les activités.

Explique que la coopérative scolaire prend en charge 2000 € et l'association de parents d'élèves 500 €,

Explique que le coût du séjour résiduel est de 31 740,20 €, soit 377,90 € par élève et propose de fixer les tarifs de ce séjour au regard des ressources des familles thourottoises, suivant le tableau ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	%	PARTICIPATION DES FAMILLES
Inférieur à 195	30	113 €
De 195 à 264	40	151 €
De 265 à 333	45	170 €
De 334 à 402	50	189 €
De 403 à 473	60	227 €
De 474 à 549	65	246 €
Supérieur à 549	70	265 €
Extérieurs à Thourotte	100	378 €

Précise qu'une réduction de 20 % sera accordée aux familles à partir du 2^{ème} enfant participant au séjour et que les parents auront la possibilité de payer en 4 mensualités.

Monsieur DUBE,

Constate qu'il y a un gros écart entre le 1^{er} plafond et le dernier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs proposés pour ce séjour.

16 – Signature d'une convention de mise à disposition de salle

Madame FONTAINE,

Propose de mettre à disposition la salle bleue de l'antenne Mendès France au le Conseil Départemental (PMI) une demi-journée par semaine pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} octobre 2022.

Explique que ce prêt de salle a pour but :

- de créer un groupe d'éveil et de motricité à destination des familles d'enfants âgés de moins de 3 ans,
- de créer du lien social entre les familles,
- de présenter les services de la PMI et de l'espace Angèle Fontaine aux familles.

Demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

17 – Modification du règlement intérieur du Complexe Edouard Pinchon

Monsieur PIAR,

Explique que les principales modifications du règlement intérieur du complexe sont:

- Les études acoustiques dans les deux salles Aragon et Brassens qui entraînent une baisse des décibels autorisés
- La mise en place d'une caution « ménage » en plus de la caution habituelle.

Précise que le règlement a été joint à la convocation.

Monsieur CARVALHO,

Est sceptique concernant la caution. Y aura-t-il un vrai inventaire à chaque location ? Les tables sont souvent laissées dans un état critique.

Madame COLLERY,

Précise que la caution était surtout portée sur le nettoyage du sol. Il est attendu des locataires de passer le balai ou d'aspirer.

Madame CHAPUIS,

Pense que si l'on met une caution en place il faut être vigilant et irréprochable.

Précise que lors d'une location il y a quelques mois les tables n'étaient pas propres. S'il y avait eu une caution ménage elle aurait fait remonter l'information.

Monsieur le Maire,

Demande comment on peut contrôler. Sachant que les tables sont ensuite rangées, comment pourra-t-on évaluer leur état de propreté ?

Une discussion s'engage.

Madame COLLERY,

Va réfléchir pour trouver une solution concernant la vérification du nettoyage des tables

L'ordre du jour est levé.

Madame ARDUIN informe qu'il y aura un concert de l'Ecole de Musique samedi à 18h00 au complexe et demande la présence de quelques élus

Madame GRANDJEAN informe que les animations de Noël auront lieu demain à 15h (animations avec l'espace Angèle Fontaine), à 16h15 le goûter et 17h le spectacle « la fée pouët-pouët ». Des animations de Noël auront lieu également sur le marché le jeudi 22 décembre.

Madame GRANDJEAN fait le bilan de la fête d'automne.

Manifestation réussie.

Remercie les Services Techniques pour la décoration.

Monsieur MARCHE souhaite féliciter les techniciens pour la décoration sur le parvis.

Monsieur le Maire,

Informe l'assemblée de la démission de Madame CABRERA qui, de ce fait, n'a plus de délégation.

Informe que Madame DECONINQUE va la remplacer.

Informe l'assemblée qu'il a donné une délégation à Monsieur DESMARAIS pour la gestion des inondations et des crues.

Informe de l'arrivée de Monsieur DROISSART.

Madame DERNI souhaite faire remonter que les travaux avenue d'Austerlitz sont une vraie réussite.

En effet, Madame Collery explique que l'entreprise a travaillé en concertation avec les riverains et tout s'est bien passé.

N'ayant plus de question, la séance est levée à 19h30.

La Secrétaire
Marie Pierre GRANDJEAN



Le Maire,
Patrice CARVALHO

